



Conseil Communautaire du 27/03/2024

A RIGUEPEU

Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Gérard MIMALE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Stéphane LIVIERO, Sandrine BROSSARD, Pierre LABRIFFE, Sandrine BERGE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Gisèle FAUCHE, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANNE-SOTUM, Pierre ANTONELLO.

Absents(es) ou excusés(es) :

Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT (P. : V. COELHO), Jean-François DAUGE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE (Suppléante), Isabelle CAILLAVET (P. : B. NETO), Pierrette MENAL, Daniel PERES, Victor JAFFRES (P. : R. CAMAZZOLA), Lara KLUCZYNSKI, Axel CAUQUIL, Anthony CHAULET (P. : C. CUEILLENS), Laurent GEYRES, Béatrice NARRAN (P. : JJ OSPITAL), Arnaud ROSELL.

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars, Mme la Présidente ouvre la séance et donne la parole à Mme le Maire de Riguepeu pour une présentation de sa commune.

Elle donne quelques chiffres : 175 habitants, 2152 hectares, 25 kms de voirie. La commune est traversée par des chemins ruraux, des itinéraires de petite randonnée prisés et la Route Européennes de D'Artagnan. Elle s'étend sur la forêt de Montpellier qui abritait dès le XVème siècle une verrerie probablement à l'origine de la création des bouteilles d'armagnac. Riguepeu fut détruite par une inondation en 1584, la crue du ruisseau Saint Martin qui anéantit cette cité de « 500 feux et 100 chevaliers ». Il reste cependant de nombreuses constructions du XVII et XVIII dont le château de Pitron et la chapelle privée de Moïse, l'école date de Jules Ferry. Aujourd'hui, la commune conserve son dynamisme économique par la présence d'une conserverie artisanale RIGUECOOP et d'un garage qui a ouvert en 2013, une polyculture caractéristique du secteur et des hébergements de tourisme. Des associations actives maintiennent la cohésion du village avec notamment la Foire aux Oies. Les futurs projets de la commune sont la création d'une aire de jeux pour les enfants et la réhabilitation du Foirail, la place centrale.

Mme la Présidente remercie Mme le Maire pour son accueil et reprend la parole pour constater que le quorum est atteint avec 27 élus présents et 5 procurations. Elle transmet

les excuses des conseillers communautaires empêchés et énumère nommément les différents pouvoirs.

Elle procède à l'installation du nouveau maire de Gazax-et-Baccarisse, M. Stéphane LIVIERO et de son premier adjoint, M. Michel PALACIN.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente propose que Mme Nadine ARQUE soit nommée secrétaire de séance.

Mme la Présidente donne ensuite la parole au commandant de gendarmerie Cyril Kauffmann sur le redécoupage programmé des circonscriptions de brigades.

En résumé, le projet du Gouvernement prévoit la création de 200 brigades en France dont, pour le département du Gers, une à Nougroulet. Premier impact, ce sera l'arrivée de 10 gendarmes, sous-officiers, de plus. Deuxième impact, la circonscription de Vic-Fezensac va récupérer deux communes (Biran et Castin) et bénéficier d'un gendarme supplémentaire, ainsi les effectifs passeront de 17 à 18, soit 1 pour 670 habitants.

2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28/02/2024 à ROZES

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 février 2024 à Rozès est approuvé à l'unanimité.

3. Information décisions de Mme la Présidente

A la demande Mme la Présidente, le Conseil Communautaire prend acte des différentes décisions qu'elle a prises depuis le dernier conseil communautaire :

- 20/03/2024 : Devis SA Robert pour le changement de luminaires à la Maison de Santé d'un montant de 289,58 € TTC
- 08/03/2024 : Devis « Journée à la ferme » pour l' ALSH, le 15 avril 2024, d'un montant de 348,80 € TTC
- 06/03/2024 : Devis « Cap Cauderou » pour une activité Accrobranches le 12 avril 2024 pour un montant de 176 € TTC
- 06/03/2024 : Devis Conforama pour l'achat de 11 casiers type bibliothèque pour le centre de loisirs d'un montant de 1 099,89 € TTC
- 29/02/2024 : Devis « 10 Doigts » pour des fournitures pour la Casita d'un montant de 517,96 € TTC (Matinée Petite Enfance)
- 29/02/2024 : Devis « Gedimat » pour du mobilier léger à destination de la Médiathèque pour un montant de 286,27 € TTC
- 29/02/2024 : Devis « UGAP » de 5 vestes de cuisinier et des charlottes pour la Casita d'un montant de 94,70 € TTC
- 29/02/2024 : Devis « Portalet » pour des clés de rechange pour deux bureaux de la Maison de Santé d'un montant de 122,04 € TTC

4. FINANCES : Approbation des comptes de gestion 2023 (Budget Général, Budget annexe de la ZAC du Carget, et Budget annexe du Transport à la Demande - TAD)

Mme la Présidente donne la parole à Mme Coelho, Vice-Présidente en charge des Finances pour présenter les rapports relatifs aux finances de la collectivité.

Après l'exécution du budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, Mme Coelho invite le conseil communautaire à :

- statuer sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023, y compris celles de la journée complémentaire
- statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- déclarer que les comptes de gestion pour l'année 2023 de :
 - . la communauté de communes,
 - . la ZAC de Carget,
 - . Transport à la Demande,visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de la part du conseil communautaire qui les approuve alors à l'unanimité.

5. FINANCES : Approbation des comptes administratifs 2023 (Budget Général, ZAC du Carget, et Transport à la demande)

Mme Coelho demande à Mme la Présidente de quitter la salle et invite le conseil communautaire à approuver les comptes administratifs 2023 de :

- Budget Général de la communauté de communes
- ZAC de Carget
- Transport à la Demande

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

6. FINANCES : Affectation des résultats d'exploitation 2023 (Budget Général et TAD)

Mme Coelho propose au conseil communautaire, après avoir adopté les comptes administratifs 2023, conformément aux comptes de gestion, de valider les affectations comme suit, des deux budgets :

- Budget Général de la communauté de communes
- Transport à la Demande.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les délibérations correspondantes.

Mme la Présidente remercie le conseil communautaire pour ces différents votes et apporte quelques précisions sur l'exercice budgétaire 2023. Il s'agit effectivement de la première année de la mise en application de la compétence « Enfance-Jeunesse ». Le constat est encourageant puisque les prévisions financières ont été respectées. Elles indiquent quelques dépenses d'investissements supplémentaires mais voulues pour proposer aux enfants des activités nouvelles.

M. Lasportes s'inquiète du Transport à la Demande et de la pratique de nouveaux tarifs. Mme la Présidente lui répond que le dernier marché passé avec les compagnies de taxis locales (Soubiron détenteur, Pezzo sous-traitant et Taxis du Pays) a touché à sa fin et à ce jour, la formule imposée par la Région ne leur convient pas. Les tarifs restent les mêmes, c'est simplement que le service est suspendu. Des négociations sont en cours avec Taxis du Pays et les Transports Pagés mais elles ne sont pas finalisées. Mme la directrice Générales des Services souligne que si un marché classique devait être lancé, il y a le risque de voir arriver un prestataire spécialisé dans le transport en commun. Mme la Présidente rappelle que le système proposé jusqu'alors par la communauté de communes offrait une réelle plus-value dans le service avec parfois un accompagnement spécifique des personnes, la proximité avec les usagers, ces facteurs favorisant le maintien à domicile. Ces

avantages demandent davantage de travail et les entreprises disposent de moins de main d'œuvre, le service devient dès lors difficile à assurer.

7. FINANCES : Vote du taux de la fiscalité 2024

En application des dispositions de l'article 1639 du Code Général des Impôts et de l'article L. 1612-2 du CGCT, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année.

Suite aux échanges lors du Débat d'Orientations Budgétaires et au regard des éléments communiqués par la DGFIP, il est proposé d'adopter les taux suivant :

- La taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 3,50 %
- La taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 4,36 %
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 22,88 %
- La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 31,69 %

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité les taux de fiscalité proposés.

8. FINANCES : Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2024

Mme la Présidente propose au conseil communautaire d'adopter les taux suivants :

- SMCD MIRANDE : 18,50 %
- SICTOM OUEST NOGARO : 15,90 %
- SICTOM CENTRE PAVIE : 15,50 %
- SICTOM CONDOM : 13,12 %

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité.

9. FINANCES : Vote des Budgets Primitifs 2024 (Budget Général, Budget annexe de la ZAC du Carget, et Budget annexe du Transport à la Demande – TAD)

Mme Coelho présente les différents budgets en section de fonctionnement et d'investissement, commente quelques articles. Mme la Présidente souhaite apporter quelques explications sur la ZAC de Carget notamment au sujet du versement annuel de 80 000 €/an du budget général vers celui de la ZAC de Carget. Il s'agit de commencer à solder progressivement le déficit. Le fait d'avoir également voté un tarif impose un virement fictif de 602 262,87 € du budget général vers le budget annexe de la ZAC. C'est une simple opération comptable.

M. Andrieu demande quel est le coût de la ZAC ? Il est estimé à environ 2 Millions d'€ à la fin des travaux, lui précise Mme la Présidente. Si on rembourse 80 000 € sur 20 ans, on remboursera 1,6 Millions d'€ auxquels on rajoutera la vente des lots à 10 € le m².

Mme la Présidente propose au conseil communautaire d'approuver les budgets primitifs suivant pour l'exercice 2024 :

- Budget général de la Communauté de Communes
- Budget annexe de la ZAC de Carget
- Budget annexe du Transport à la Demande

Les trois budgets proposés sont validés à l'unanimité. Mme la Présidente remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui accorde.

10. FINANCES : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de valider les demandes de subventions 2024 pour les associations, comme examinées lors de la Commission des Finances du 12/03/2024.

AVMP	2 000,00
CINÉ QUA NON	5 000,00
ÉCOLE MUSIQUE DE D'ARTAGNAN	9 000,00
ÉPICERIE SOCIALE & LAEP VIC ACCUEIL	5 000,00
PENTECOTAVIC	13 000,00
TEMPO LATINO	6 500,00
CHAMBRE DES MÉTIERS	2 784,00
D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN	3 200,00
AMIS DES ORGUES	350,00
Route Européenne d'Artagnan	1 000,00
ADOM TRAIT D'UNION	1 500,00
ADRASEC 32	476,00
COSACA	750,00

Le tableau récapitulatif est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour le rapport complémentaire suivant, ce qu'elle obtient à l'unanimité. Elle procède alors à son examen.

11. RAPPORT COMPLEMENTAIRE : Modification des tarifs des transports Navettes et Navetitas du Festival Tempo Latino.

Dans le cadre de sa compétence d'animation du territoire, la communauté de communes D'Artagnan en Fezensac assurera comme chaque année le transport des festivaliers de Tempo Latino, aux tarifs suivants réévalués en raison du contexte inflationniste :

- Les Navetitas : 8 € Aller/Retour par personne et par jour, gratuit pour les moins de 16 ans accompagnés.
- L'acheminement des festivaliers depuis Toulouse, Agen ou Mont-de-Marsan : un forfait de 20 € Aller/Retour par personne, gratuit pour les moins de 16 ans accompagnés.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à modifier et à entériner les tarifs des Navettes et Navetitas dans les conditions indiquées ci-dessus.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Mme la Présidente rappelle à l'assemblée que le jeudi 28 mars à 18 h 30 se tiendra à Roquebrune le rendu de l'étude « Grain Bocager » du PNR Astarac dans le cadre de la Trame verte en Pays d'Armagnac.
- Mme la Présidente informe l'assemblée des mouvements de personnels à venir :

- . départ de l'agent d'accueil le 15 mars, remplacé par M. Pierre Dugarry d'ici deux mois
- . départ du responsable jeunesse, M. Julien Cenac dont le remplacement est en cours.
- M. Ospital évoque la fermeture annoncée de l'entreprise DELPEYRAT. Mme la Présidente confirme la fermeture de cet abattoir pour mars 2025. 53 employés directs sont concernés auxquels il faut ajouter les prestataires par effet ricochet. Elle a conscience qu'un accompagnement de cette population précaire sera nécessaire. Il faut également envisager la reconversion du site. C'est un dossier important que les collectivités seront amenées à suivre très rapidement.
- M. Lasportes souhaite des informations sur le portage des repas. Mme la Présidente indique que le démarchage de plusieurs prestataires est en cours : la Poste, l'ESAT de Saint Mont, les Jardins d'Iroise. L'Hôpital de Vic n'a pour l'instant pas évolué. Mme la Directrice Générale des Services souligne que ce sont des pistes très sérieuses et qu'une rencontre est programmée très prochainement.

L'ordre du jour épuisé et les différentes questions diverses abordées, Mme la Présidente lève la séance vers 22 H 30 et appelle les participants à signer les documents budgétaires.

La Présidente,
Barbara NETO

Le Secrétaire de séance,
Nadine ARQUE